

Formation en DEUX Phases

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CAQ

2 | 2008

Editorial

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

le premier bulletin d'information a bénéficié d'un excellent accueil. Même si les applaudissements ne furent pas aussi bruyants que lors des rencontres de l'Euro 08, ils ont tout de même été extrêmement motivants pour les "joueuses et les joueurs" de la Commission AQ Formation en deux phases. Une équipe performante s'est constituée avec cette commission pour mettre en place et faire respecter les règles du jeu. La commission s'est réunie régulièrement pour affiner l'organisation. Elle tiendra sa trentième séance en septembre prochain. Une bonne occasion pour observer le chemin parcouru et surtout pour regarder vers l'avenir.

A côté cette 30^e réunion, la CAQ pourra fêter un autre chiffre rond: le 100 000^e permis à l'essai a été attribué en juin 2008, soit près de deux ans et demi après l'entrée en vigueur du nouveau régime légal. Depuis le début de cette année, tous les conducteurs et toutes les conductrices reçoivent exclusivement un permis de conduire à l'essai. Comme prévu, ce changement a entraîné une augmentation de la demande en termes de cours de perfectionnement auprès des organisateurs. Il y a six mois encore, environ 400 nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices suivaient le premier cours et 100 autres le second; en juin dernier, ils étaient 700 inscrits au premier cours et 400 au second. Cette progression se répercutera forcément sur le travail des animatrices et animateurs dont l'effectif devra être renforcé. Les premières demandes de prolongation des autorisations d'enseigner seront déposées dans les mois à venir. A la demande de la CAQ, l'OFROU a assoupli les exigences auxquelles doivent répondre les "animatrices et les animateurs de la première heure" pour obtenir une prolongation de leur autorisation (voir chapitre "Animatrices et animateurs"). Il est souhaitable pour toutes les parties que ces activités puissent se poursuivre avec succès.



Nous espérons que cette deuxième édition de notre bulletin d'information trouve un aussi bon accueil que la première et qu'elle vous soutienne dans votre travail au service de la formation en deux phases.

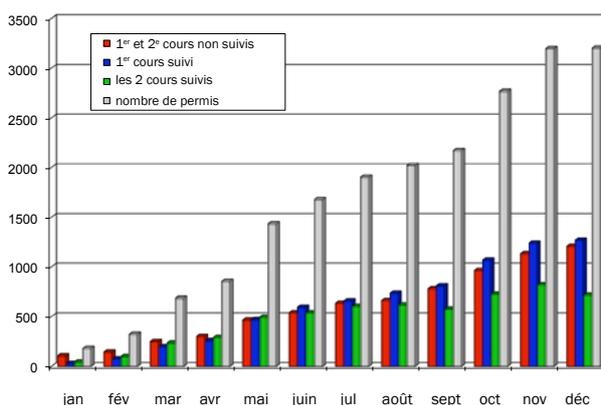
Pour la Commission AQ Formation en deux phases
Josef Blersch

Chiffres

Statistique actuelle des personnes suivant les cours

Fin juin 2008, 105 000 nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices possédaient un permis à l'essai. Environ 410 d'entre eux doivent passer leurs deux journées de cours avant la fin de l'année. 105 ont rempli cette obligation, 25 doivent encore suivre le deuxième cours. Les 280 restants devront donc passer les deux cours durant les six mois à venir. En 2009, 20 000 personnes devront clore leur formation en deux phases. 3 500 ont bouclé leur formation en janvier dernier déjà et 5 800 autres avaient passé leurs deux journées de cours six mois plus tard, donc fin juin. Compte tenu des 7 400 nouveaux conducteurs et nouvelles conductrices ayant suivi la première journée de cours, au total 13 200 personnes (66%) ont donc participé activement à la formation en deux phases.

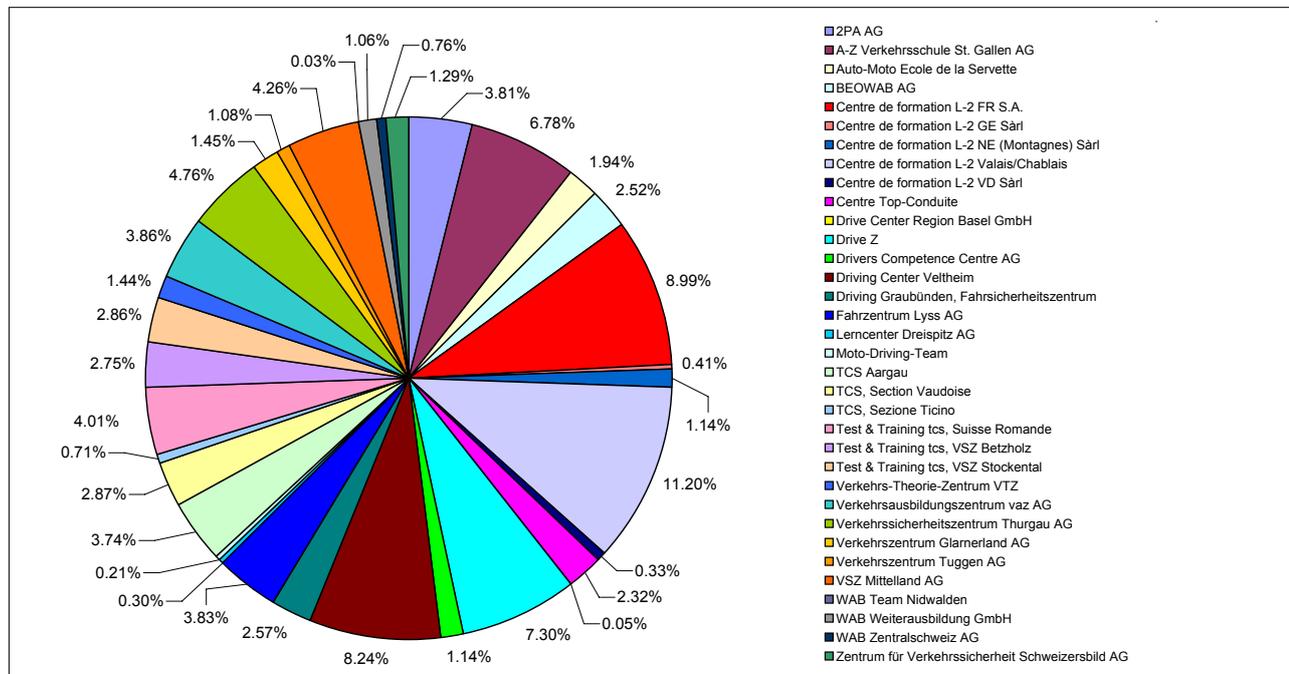
Détentrices et détenteurs de permis de conduire arrivant à échéance en 2009 (état au 30 juin 2008; toute la Suisse)



Organisateurs de cours

Trente-quatre organisateurs de cours possèdent une autorisation cantonale leur permettant d'offrir des cours de la formation en deux phases.

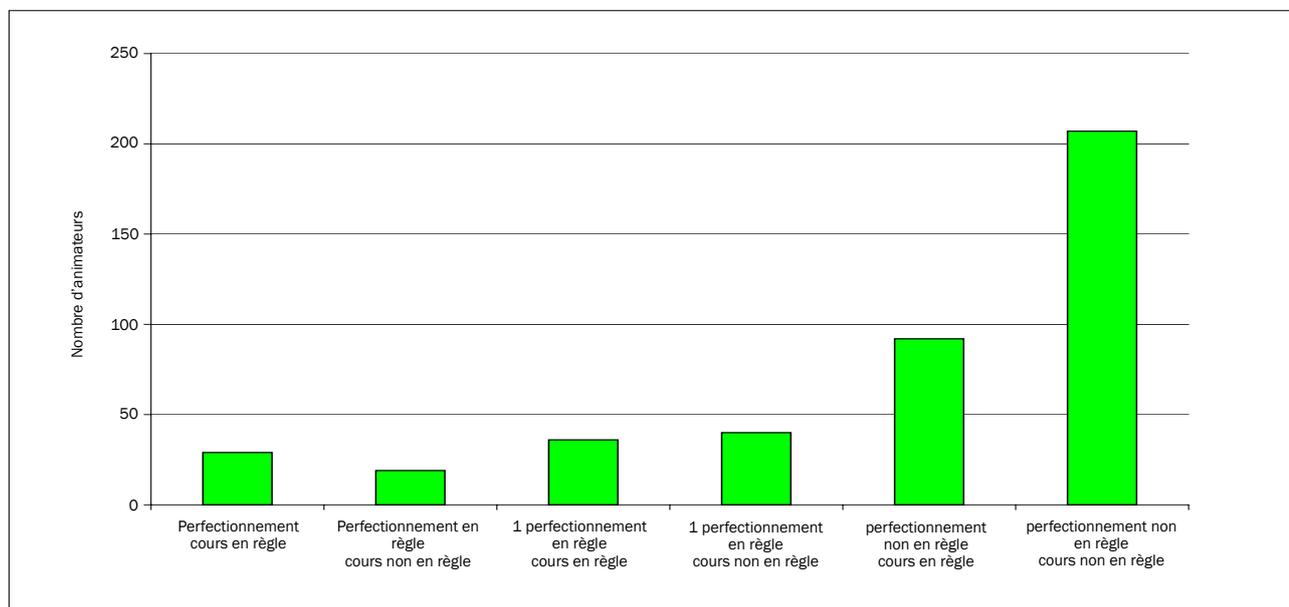
Parts de marché au 30 juin 2008



Animatrices et animateurs

522 animatrices et animateurs possèdent une autorisation cantonale leur permettant de donner des cours CFC. 99 d'entre eux n'ont pas donné de cours jusqu'à maintenant et 266 autres ont donné moins de 30 cours. Sur les 157 qui restent, 92 n'ont pas encore suivi des cours de perfectionnement. Le graphique ci-dessous indique combien d'animatrices et d'animateurs remplissaient le 30 juin 2008 les conditions donnant droit à la prolongation de l'autorisation d'enseigner et combien d'entre eux devaient encore répondre à ces exigences.

Etat des activités des animateurs au 30 juin 2008



Formation des animateurs et animatrices

Prolongation de l'autorisation des animateurs et animatrices

En raison du faible nombre de participants et participantes aux cours durant les dix-huit premiers mois de la formation en deux phases, certaines animatrices et certains animateurs n'ont pas été en mesure de fournir une attestation confirmant qu'ils ont animé 30 jours de cours. Ces personnes sont mises au bénéfice de la clause d'exception suivante:

les animatrices et animateurs qui ont obtenu leur autorisation d'enseigner avant le 1^{er} janvier 2008 ne doivent attester que de deux journées de perfectionnement pour la première période trisannuelle afin d'obtenir la prolongation de leur autorisation. Les animatrices, animateurs et organisateurs de cours sont invités à répondre aux conditions-cadres régissant l'activité d'animation et à déposer dans les délais prescrits auprès des autorités cantonales les demandes de prolongation des autorisations d'animatrices et d'animateurs.

Validité des modules préliminaires et du TASP

Les trois modules préliminaires ont une durée de validité de trois ans à compter de la date de leur suivi. Les candidates et candidats au diplôme d'animateur doivent donc demander l'autorisation d'admission au module principal dans les trois années suivant la fréquentation des modules préliminaires. Au terme de la durée de validité des modules préliminaires, les offices cantonaux de la circulation n'ont plus le droit d'admettre des candidats et candidates au module principal. L'attestation du test d'aptitude socio-pédagogique (TASP) est également limitée à trois ans.

Organisateurs de cours

Nombre de participants à la course feedback

Le nombre de participants et participantes par véhicule à la course feedback n'est pas imposé en chiffres absolus. Il peut être défini comme suit au sens des prescriptions de l'OFROU:

- chaque participant doit pouvoir conduire environ une demi-heure;
- le nombre d'animatrices et d'animateurs présents doit être suffisant pour répondre aux exigences de la sécurité et de l'objectif de la formation;
- il doit rester assez de temps pour permettre un échange sur les impressions avec et entre les candidats.

Ces considérations limitent automatiquement le nombre de participants par véhicule - à moins de

procéder à des réductions dans d'autres parties du programme. L'application de ces principes est vérifiée par les expertes et les experts AQ du CSR dans le cadre des audits.

Véhicules inaptes à la circulation routière

Les participants et participantes qui se présentent aux cours CFC avec des véhicules inaptes à la circulation routière ne peuvent pas suivre le cours avec ledit véhicule. En pareil cas, la participante ou le participant peut, par exemple, suivre le cours avec un véhicule de l'organisateur. Si cela n'est pas possible, la participation au cours doit lui être refusée.

Langues des cours CFC

Le CSR a fait un sondage auprès des organisateurs de cours concernant les langues d'enseignement des cours CFC. La liste des organisateurs de cours sur le site CSR est désormais complétée par la langue d'enseignement.

Informations générales

Dissolution du comité consultatif de la CAQ

Le comité consultatif de la CAQ a été dissout lors de sa 7^e séance du 21 mai 2008. Cet organe a contribué activement entre 2005 et 2008 à mettre en place le système de contrôle de la qualité de la formation en deux phases. La CAQ remercie chaleureusement tous les membres de leur engagement et en particulier Monsieur R. D. Huguenin qui a assumé la présidence de cet organe.

Le comité consultatif a été créé en octobre 2005 pour soutenir par ses conseils la Commission AQ durant la phase initiale de la formation en deux phases. Il était important pour la CAQ d'obtenir pendant cette phase des informations et des réactions de tous les milieux concernés. Au total seize personnes ont travaillé dans cet organe. Elles représentaient les organes de formation et les organisateurs de cours, le Conseil d'experts, le bpa, l'Association des moniteurs de conduite et les psychologues de la circulation. Des représentants supplémentaires des organes de formation et des organisateurs de cours ont été invités à plusieurs reprises aux séances du comité consultatif.

L'information, le feedback et les échanges d'expériences de tous les milieux concernés restent bien entendu capitaux pour la CAQ. La communication passe cependant désormais par de nouvelles voies, soit en particulier par le bulletin d'information de la CAQ ainsi que par les séminaires réunissant les organisateurs de cours et organes de formation:

- le bulletin d'information rend compte de l'état de la formation en deux phases, des chiffres actualisés et

de leur interprétation ainsi que des mesures concrètes; il répond aux questions en suspens qui ont été posées lors des séminaires avec les organisateurs de cours et organes de formation;

- les séminaires servent à transmettre les dernières informations, à mettre en réseau les différents acteurs, à échanger des problèmes et des idées de solution ainsi qu'à développer la garantie de la qualité sur la base des informations provenant du terrain.

Séminaires avec les organisateurs de cours et organes de formation

Le CSR organisera désormais à intervalles réguliers des manifestations auxquelles seront invités tous les organisateurs de cours et organes de formation. Ces réunions auront lieu deux fois par an. La première se déroulera le 23 octobre 2008 à l'hôtel Kreuz à Berne (en lieu et place de la séance initialement prévue du comité consultatif). Elle sera tenue en langue allemande le matin et en langue française l'après-midi. Monsieur Salvatore Becker a accepté d'animer ces séances.

Les participantes et les participants ont reçu fin juin un préavis les invitant également à faire des propositions pour l'ordre du jour au plus tard jusqu'au 22 août 2008 auprès du CSR.

Expertes et experts AQ

De nombreuses expertes et de nombreux experts AQ, qui travaillent principalement dans des offices cantonaux de la circulation, dans des corps de police ou comme monitrice/moniteur de conduite ou encore qui sont à la retraite, ont pu être recrutés pour le contrôle de la qualité de la formation en deux phases. Ce noyau composé de 35 expertes et experts AQ sera engagé pour la première fois cette année dans des tâches de surveillance de la qualité conformément au mandat attribué au CSR (perfectionnement facultatif et formation en deux phases). Cette extension du champ d'activité des experts AQ permet au CSR d'exploiter utilement des synergies et de constituer un groupe d'experts disposant de compétences professionnelles complémentaires. Un programme de formation et de perfectionnement des experts AQ est en cours de réalisation.

Formation complémentaire suivie à l'étranger

Pour répondre aux demandes de libération de la formation en deux phases justifiées par des cours suivis à l'étranger, la CAQ a pris la décision de principe suivante:

Même si d'autres pays connaissent aussi des formations des conducteurs en plusieurs phases, celles-ci ne peuvent pas être comparées à la formation en

deux phases suisse. Les législations, ordonnances et directives nationales sont trop spécifiques pour permettre une vérification des équivalences. Aussi les demandes motivées par des cours suivis à l'étranger sont-elles refusées par principe.

SARI

En raison de la situation initiale encore peu claire, les premières propositions visant à gérer les activités de la formation en deux phases dans le système FABER (registre des autorisations de conduire) ont été rejetées par les responsables de la Confédération et des offices cantonaux de la circulation. Le projet évoluant, l'idée d'une gestion uniforme au niveau suisse est revenue au premier plan.

Alors qu'au début il s'agissait uniquement d'administrer l'attribution des attestations de participation aux cours, le système gère aujourd'hui les cours, les organisateurs de cours, les animatrices et animateurs ainsi que la formation et le perfectionnement de ces derniers. Le logiciel est constamment perfectionné et étendu en fonction des activités pratiques et surtout des réactions des utilisatrices et utilisateurs.

Les expériences faites dans la formation en deux phases permettent aujourd'hui d'engager le système SARI pour d'autres tâches administratives relatives à la formation des conducteurs. Ainsi, la nouvelle formation des chauffeurs professionnels tout comme le perfectionnement des monitrices et moniteurs de conduite sont gérés par SARI.

Au-delà de ces tâches de gestion, les responsables espèrent offrir avec cette plate-forme novatrice un instrument efficace facilitant les activités dans de nombreux autres domaines.

Impressum

Sur mandat de la CAQ:
Conseil de la sécurité routière
Effingerstrasse 8
Case postale 8616
3001 Bern
Tél. 031 560 36 66
Fax 031 560 36 77
info@vsr.ch
www.vsr.ch